N°525 du 04 Juillet 2019 / Prix : 250 F CFA / 11ème année

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

www.chroniquedelasemaine.com

FAIT DIVERS

LES DÉMÊLÉS D'UN PASTEUR VÉREUX P.4

1er Forum Togo-UE : P.5

Les projets retenus et leur domaine d'action

Elections municipales du 30 juin sans incident :

UNIR en passe de s'adjuger plusieurs communes P.3

L'opposition dans sa division a sombré et crie à la fraude

Faible taux de participation dans les fiefs de l'opposition

Des électeurs dans une file d'attente

Le dépouillement après le vote

Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé (g) à son arrivée à Abuja

55e session ordinaire de la CEDEAO à Abuja :

Faure et ses pairs adoptent le nom « eco » pour la future monnaie unique régionale prévue pour 2020 P.5

Braquage à l'Université de Lomé/ 5 millions de FCFA emportés :

Vue de l'entrée principale de l'Université de Lomé

Les motos bientôt interdites d'accès au Campus ? P.4

Affrontements sanglants entre Gangan et Tchokossi au Togo :

Le bilan passe de 2 à 4 morts.... La Justice interpelée P.2

Un nouveau texte réglementant les manifestations sur le campus de Lomé vient de voir le jour :

Désormais les dérapages ne seront plus tolérés P.4

Adresse : 63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest. 28BP: 23 Lomé - Togo - Tel: 92 40 38 43 / 90 01 21 69 - Email: essodom68@yahoo.fr

chronique 525.md.pmd 1 03/07/2019, 11:15

Fiscalité

Quelles sont les garanties accordées au contribuable en matière de vérification ?

Dans l'optique d'informer le contribuable en matière de la fiscalité, l'association des Journalistes en Mission pour le Développement (JMD) et le Cabinet d'Audit d'Expertise Comptable et Fiscale (CAECO-FISC) ont tenu leurs promesses encore une fois le vendredi 28 juin 2019 à Lomé. Le thème de cette rencontre est « Les garanties accordées au contribuable en matière de vérification ».

M. Adanlapé Kwami Lolonyo

Au Togo, comme dans la plupart des pays modernes, le régime fiscal institué est celui de la déclaration auto-liquidée. Il appartient donc au contribuable, conformément aux déclarations qu'il effectue, de calculer ou déterminer les montants des impôts et taxes dont il est ou estime être redevable. « Dit-on souvent la confiance n'exclut pas le contrôle, cette latitude offerte au contribuable ne saurait être exclusive du droit ou du suivi de l'Administration fiscale. Par ce fait, cette dernière procède régulièrement au contrôle des déclarations des actes et documents utilisés pour l'établissement des impôts, droits, taxes et redevances effectuées par le contribuable et elle en apprécie la fiabilité », souligne M. Adanlapé Lolonyo, directeur général de CAECO-FISC. Pour lui, à la veille du dépôt de l'exercice 2018 auprès de l'Office Togolais des Recettes, le contribuable est confronté en ces moments aux vérifications de ses déclarations, d'où l'intérêt particulier de ce thème. Une vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble d'une personne physique au regard de l'impôt sur le revenu ou une vérification de comptabilité ne peut être engagée sans que le contribuable en ait été informé par l'envoi ou la remise d'un avis de vérification et de la charte du contribuable vérifié au moins sept 07 jours avant l'intervention sur la place.

Avant l'expiration du délai et sur demande du contribuable, une prorogation de délai ne pouvant excéder quinze 15 jours au total peut être accordée. En cas d'impossibilité de l'administration fiscale d'effectuer le contrôle à la date fixée, elle a l'obligation d'informer le contribuable du report de la procédure en lui indiquant la nouvelle date. Cet avis doit : préciser les années et les impôts, droits et taxes soumis à vérification, à moins que soit mentionné le caractère général de la vérification ; mentionner expressément, sous peine de nullité de la procédure, que le contribuable à la faculté de se faire assister par un conseil de son choix et le cabinet CAECO répond efficacement à ce choix. En matière de vérification, le contribuable est tenu de recevoir l'équipe des vérificateurs et de mettre à leur disposition : les livres et documents visés par les règlementations comptable, fiscale et douanière, un local adapté à l'exercice du contrôle. Le contrôle des livres et documents s'effectue sur place. Le vérificateur peut toutefois emporter les documents pour examen au bureau avec l'autorisation écrite du contribuable. La vérification sur place est close par un débat contradictoire sanctionné par un procès-verbal signé par le contribuable et le vérificateur. Ce procès-verbal indique le déroulement de la vérification, les erreurs constatées et les documents que le contribuable n'a pas présentés au cours de la vérification.

A la vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble d'une personne physique au regard de l'impôt sur le revenu, l'Administration fiscale doit en porter les résultats à la connaissance du contribuable, même en l'absence de redressement. De même, lorsqu'elle a procédé à une vérification approfondie de la situation fiscale de l'ensemble d'un contribuable au regard de l'impôt sur le revenu, l'Administration fiscale ne peut plus procéder à des redressements pour la même période et pour le même impôt, à moins que le contribuable ne lui ait fourni des éléments incomplets et inexacts. Sous peine de nullité des impositions, la vérification sur place des livres et documents comptables donnant lieu à une notification de redressement ne peut s'étendre sur une durée supérieure à : trois 03 mois en ce qui concerne les contribuables relevant du système minimal de trésorerie, six 06 mois en ce qui concerne les contribuables relevant de la direction des grandes entreprises, neuf 09 mois en ce qui concerne les contribuables relevant de la direction des grandes entreprises.

Il est donc porté à la connaissance du contribuable que la durée de contrôle sur place est de trois 03 ans, d'où le contribuable ne peut pas se faire contrôler pour la même période et pour le même impôt sauf en cas de taxation d'office. L'occasion donc de rappeler aux contribuables de se faire assister des cabinets de conseils lors des contrôles afin de prendre la mesure de leur responsabilité pendant le contrôle.

Carole AGHEY

Affrontements sanglants entre Gangan et Tchokossi au Togo

Le bilan passe de 2 à 4 morts.... La Justice interpelée

Depuis les 27 et 28 juin 2019, des violences intercommunautaires éclatent entre les Gangan et les Tchokossi à Gando, une localité située dans la préfecture de l'Oti. Le bilan de ces sanglants affrontements passe de 2 à 4 morts, une vingtaine de blessés et une cinquantaine de maisons incendiées. Ce qui crée une véritable désolation au sein des populations desdites communautés.

La situation dans cette localité est d'autant plus préoccupante qu'en dehors des morts et blessés enregistrés, des déplacements massifs des populations vers d'autres horizons à la quête de la tranquillité et d'une paix sociale se font enregistrer. Dépêchés sur les lieux, le ministre de la Sécurité et de la protection civile, le Gal Yark Damehame et sa collègue de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Tchabinandi Kolani-Yentchare, ont pu apprécier à sa juste valeur, l'ampleur des dégâts et apporter le soutien et la compassion du gouvernement aux victimes. Ils n'ont pas manqué de mots pour déplorer cette situation qui porte atteinte gravement à la cohésion sociale prônée par le président de la république.

Selon les deux ministres, plus de 2 000 habitants ont fui les violences pour se refugier dans les localités environnantes.

Pour le ministre Yark Damehame,»*Ce qui s'est passé dans cette localité est incompréhensible. Les gens auront à répondre devant la justice. On ne peut pas comprendre qu'une décision judiciaire à laquelle tout le monde doit normalement se soumettre, puisse donner lieu à des violences, voire des morts. Aujourd'hui, nous avons plus de 2 000 compatriotes qui ont dû fuir leurs villages et ont vu leurs villages brûlés».*

Le ministre a indiqué que des dispositions sont en train d'être prises pour permettre aux populations déplacées de regagner leurs lieux de résidence dans la paix.

Nous allons prendre des dispositions qui s'imposent pour que ces populations puissent très rapidement regagner leurs villages. Ceux qui ont posé ces actes et qui sont identifiés vont répondre devant la justice», a-t-il indiqué. D'après nos informations, le conflit entre les Gangan et les Tchokossi qui est de nature foncière,ne date pas d'aujourd'hui. Déjà vieux de plusieurs années et pendant devant les tribunaux, son examen a abouti à une récente décision provisoire de justice. Cette dernière permet aux deux communautés en conflit, de continuer l'exploitation des champs.Au lieu de rétablir la paix et la confiance entre les deux clans belligérants en attendant l'aboutissement du dossier, la mise en œuvre de cette décision judiciaire provisoire a, au contraire, jeté l'huile sur le feu. Les 27 et 28 juin derniers, alors que les membres de la communauté Tchokossi étaient en train de cultiver leur parcelle, ils auraient été attaqués par les jeunes de la communauté voisine. Une provocation qui a déclenché une riposte et depuis, des affrontements violents ne cessent de défrayer la chronique.

Sans toutefois donner raison à ceux qui défient la loi, nous trouvons nécessaire d'interpeller la justice. En effet, pour éviter une réédition de cette tragédie, la justice togolaise serait bien inspirée de mettre tout en œuvre, le plus vite possible pour dire le droit dans ce dossier extrêmement sensible. De tout temps et en tout lieu, un litige foncier qui met trop de temps à être tranché, finit toujours par dégénérer. A la justice de prendre ses responsabilités alors qu'il est encore temps.

Ricardo

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication
ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION
Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Daniel ASSOTE

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

chronique 525.md.pmd 2 03/07/2019, 11:15

Elections municipales du 30 juin sans incident

Le parti UNIR en passe de s'adjuger plusieurs communes

L'opposition dans sa division a sombré et crie à la fraude

Faible taux de participation dans les fiefs de l'opposition

Les Togolais se sont rendus aux urnes le dimanche 30 juin pour élire les conseillers municipaux. Le vote s'est globalement bien déroulé et les Togolais attendent impatiemment les résultats officiels de la Commission Electorale Nationale Indépendante qui est à pied d'œuvre pour publier les résultats provisoires des différentes listes en compétition. Si à UNIR les responsables du parti jubilent face aux résultats en leur possession, les leaders de l'opposition sont à la recherche des poux sur le crâne rasé du scrutin. En effet l'opposition qui avait royalement boycotté les élections législatives, s'est lancée finalement dans les élections locales. Mais seulement ses leaders ont ignoré d'expliquer à leurs militants, les raisons objectives qui les poussent aujourd'hui à se mettre en ordre de bataille pour ce scrutin.

Des électeurs dans une file d'attente

Le dépouillement après le vote

Lors de la campagne électorale l'opposition avait de la peine à mobiliser ses partisans. Ses caravanes étaient squelettiques. Leurs meetings étaient sans grand monde, ce qui laissait présager déjà un résultat catastrophique. Justement l'on tend vers ce résultat au vu des chiffres qui circulent sur les réseaux sociaux. Au lieu de reconnaitre ses erreurs, cette opposition fait encore recours à sa méthode habituelle. « On nous a volés, on a bourré les urnes ! » toujours les mêmes chansons qui commencent par lasser ses propres militants. Et pourtant ils sont conscients des vraies raisons qui ont joué en leur défaveur.

Les raisons de l'échec de l'opposition

Les militants de l'opposition ont tellement cru en leurs leaders après les évènements du 19 août 2017. Ils croyaient que ces derniers pouvaient déloger le président Faure Gnassingbé de la présidence et prendre le pouvoir comme ce fut le cas au Burkina-Faso. Pour galvaniser leurs militants à sortir massivement dans la rue, ces leaders de l'opposition n'hésitaient pas de leur faire croire qu'ils avaient les moyens pour en découdre avec le régime en place. Que ce soit Tikpi Atchadam, Jean-Pierre Fabre, Mme Adjamagbo Johnson, Me Yawovi Agboyibo, Me Apévon Dodji etc. le slogan était : « Faure doit partir » et ils les rassuraient qu'ils avaient les moyens pour aboutir à leurs objectifs. Et les militants attendaient la réalisation de leurs promesses, mais en vain. Non seulement Faure Gnassingbé demeure président des Togolais mais aussi, leur coalition notamment la fameuse C14 part en lambeaux sans aucun résultat à son actif. Justement c'est dans ces conditions que ces leaders les appellent cette fois-ci à aller voter leur liste. Le comble c'est que certains militants se demandent qu'est-ce qui a changé depuis le 20 décembre où ces mêmes leaders les avaient invités à boycotter le recensement et les élections législatives. Rien ! Roméo da Silveira, militant de l'ANC et résident à Kodjoviakopé est très amère contre Jean-Pierre Fabre et les autres leaders. « Comme nos responsables nous avaient dit de boycotter le scrutin du 20 décembre, je n'ai pas répondu à leur appel d'aller me faire enrôler pour voter lors des élections locales. Je ne comprends pas pourquoi je dois aller voter cette fois-ci alors qu'ils nous avaient promis non pas une élection mais plutôt le départ du Président Faure Gnassingbé. Pourquoi vais-je perdre mon temps pour aller voter alors que j'ai perdu non seulement mon temps mais également mon énergie pour répondre présent à toutes les marches ? », fulminait ce militant qui affirme avoir participé à toutes les marches de l'opposition. Cette déception s'est traduite le 30 juin, jour du vote. Dans les fiefs de l'opposition le taux de participation a été très bas. Par exemple dans le Golfe 2 sur 82.726 personnes inscrites 19441 seulement ont voté soit 23,50% de taux de participation et pourtant cette zones est réputées favorable à l'opposition. Or au même moment dans les zones acquises à la mouvance présidentielle le taux de participation frôle parfois les 98%. Par exemple dans la commune de Keran 2, l'on note 18830 inscrits et 17515 votants soit 93,01% de taux de participation. Ces exemples montrent à suffisance que le parti au pouvoir qui n'a pas habitué ces militants au boycott a pu les mobiliser pour aller massivement voter ses listes tandis que l'opposition a eu du mal à mobiliser ses militants pour se rendre aux urnes puisqu'ils sont habitués au boycott.

Au lieu de passer leur temps à ameuter le monde entier pour soi-disant dénoncer des bourrages d'urne, les responsables de l'opposition doivent faire une analyse approfondie de leur débâcle électorale et réfléchir à une bonne stratégie de remobilisation de leur militants qui sont totalement désemparés ou démotivés et qui optent pour un boycott actif des électeurs.

L'éclatement de la C14 a également eu un impact majeur sur l'électorat de l'opposition. L'ANC qui croyait s'imposer seule auprès des militants de l'opposition a été surprise dans certaines localités par des listes indépendantes. Dans les Lacs, la liste indépendante « Gbnenodou » est en tête dans certaines communes. Et pourtant cette localité est réputé proche de l'ANC. Dans le Golfe 2, suite à l'invalidation de la liste ANC, ce parti a préféré soutenir la liste indépendante « La Voix des sans Voix » en lieu et place de son allié d'hier la C14. Au décompte final dans cette commune, le parti UNIR est en tête suivi de la C14 et « La Voix des sans Voix » vient en troisième position. La question que se posent certains militants de l'opposition est de savoir si finalement l'ANC et la C14 peuvent-elles accepter de coaliser leurs conseillers pour prendre certaines mairies ?

Dans le Yoto, la forteresse du CAR de Me Yawovi Agboyibo a été mise en difficulté par UNIR. Selon nos sources sur trois communes qui composent la préfecture, UNIR est en tête dans deux communes et le CAR une seule. Pour l'heure le parti UNIR et ses alliés sont en bonne position dans plusieurs communes à Lomé comme à l'intérieur du pays, tandis que l'opposition au lieu de reconnaitre sa défaite crie à la fraude qui n'existe pas, sinon dans son imagination.

Tout porte à croire que la CENI donnera dans les prochains jours les résultats provisoires et permettre aux contestataires de déposer leur recours auprès de la Cour Suprême.

Aliziou Dominique

Municipales 2019: après le vote

Les Togolais dans l'attente des résultats

Le dimanche dernier, un peu plus de 3,4 millions de Togolais s'étaient rendus aux urnes pour élire 1.527 conseillers municipaux pour le compte des 117 communes du pays. Ces élections qui se sont déroulées dans toutes les communes, à l'exception de celles de l'Avé 2 et de Bassar 4 où le vote était reporté pour des raisons techniques, selon la CENI, n'ont été émaillées d'aucun incident susceptible de remettre en cause la régularité de l'opération. La phase du vote passée, les Togolais attendent la proclamation des résultats.

Le président Faure Gnassingbé qui a accompli son devoir civique à Pya, son village natal, a «*exhorté*» les Togolais à «*participer massivement, pour un choix libre*», à ces premières élections municipales depuis 1987. Il a souligné qu'elles marquent *«une avancée majeure dans l'enracinement de la démocratie».* Tout comme le Chef de l'Etat, la présidente de l'Assemblée Nationale, Mme Yawa Tségan et le Premier ministre, Sélom Klassou ont voté respectivement dans le Kloto et à Notsè, leurs localités d'origine.

Le vote, dans l'ensemble, s'est déroulé dans le calme, sans incident majeur, ont constaté les observateurs. Selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le taux de participation provisoire à ces élections des conseillers municipaux tenues le dimanche 30 juin 2019 est de 50,5%, contrairement aux taux de 60 et 65% initialement annoncés.

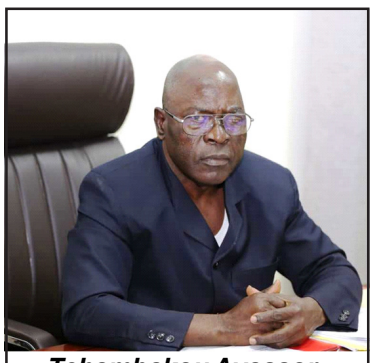

Tchambakou Ayassor, Président de la CENI

La journée a été marquée par une affluence relative devant les bureaux de vote. Ce qui peut être expliqué, d'après le président de la Commission électorale nationale indépendante, par le fait que les électeurs soient d'abord allés à l'église pour venir ensuite accomplir leur devoir civique. Pour une candidate de l'Union pour la République, Mireille Dossou, il n'y a nullement péril en la demeure : *« Cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas eu d'élections communales. D'habitude les gens s'accumulent même quand ils ont fini de voter. Aujourd'hui, on progresse dans la façon d'appréhender ces différents évènements. Les gens viennent, votent, partent. Donc il est normal qu'on ne trouve pas d'affluence »,* a-t-elle affirmé.

Dans un communiqué, le président de la CENI, Tchambabou Ayassor «*se félicite de l'engouement de la population et de la mobilisation de toutes les parties prenantes pour ces élections des conseillers municipaux dont le taux*

Suite à la page 5

Un nouveau texte réglementant les manifestations sur le campus de Lomé vient de voir le jour :

Desomais les dérapages ne seront plus tolérés

Il ya de cela plus de trois ans que les autorités de l'Université de Lomé (UL) ont amorcé la modernisation de ce temple du savoir à tous les niveaux. Après la mise sur pied de nouvelles infrastructures modernes en passant par la restructuration et la redynamisation du système académique et administratif, l'équipe que dirige le Professeur Dodzi Komla Kokoroko vient de doter l'UL d'un texte consensuel sur l'organisation des manifestations sur le campus universitaire. Cette décision vise à apaiser le campus de Lomé tout en lui préservant la liberté de manifestations à caractère revendicatif.

Prof Dodzi Kokoroko, Président de l'Université de Lomé

Pour un campus apaisé qui veut préserver les valeurs du vivre ensemble au sein de la communauté universitaire et face au foisonnement, ces dernières années, de mouvements et associations professionnels dont les revendications corporatives ne sont pas toujours sans incidence néfaste sur le fonctionnement normal des activités à l'Université, l'équipe dirigeante actuelle sous la houlette du Professeur Dodzi Komla Kokoroko, a trouvé nécessaire de mettre sur pied une commission chargée de mener une réflexion sur la sécurisation des manifestations à caractère revendicatif sur le campus.

Il s'agit de la Commission sécurité des manifestations (COSEM) à l'Université de Lomé, composée d'enseignants-chercheurs, d'étudiants, de syndicalistes, de membres du personnel administratif de l'UL et de personnes ressources provenant de différentes catégories de la société togolaise, notamment un représentant de la cour suprême, un colonel de la gendarmerie nationale, un commissaire principal de la police nationale, des défenseurs des droits de l'homme, des hommes de médias. Elle avait pour missions: d'analyser les causes et les dysfonctionnements des manifestations à caractère revendicatif sur le campus ; de proposer une procédure décrivant clairement toutes les étapes pour l'autorisation ou le refus de manifester ; de structurer un manuel de conduites à tenir par chaque catégorie composant la communauté universitaire lors des manifestations non autorisées, violentes et l'intervention des forces de sécurité. Elle devait aussi identifier les termes mal compris du glossaire de la sécurité sur un campus et formuler des définitions claires à l'usage de toute la communauté.

Sur la base des recommandations issues de cette commission et dans une démarche participative, le Président de l'Université de Lomé, le Professeur Dodzi Komla Kokoroko, a pris et rendu public un arrêté portant organisation, gestion et sécurisation des réunions et manifestations à l'Université de Lomé. Ce texte consensuel auquel s'ajoutent d'autres chantiers réalisés au profit de la communauté universitaire de Lomé, s'inscrit dans le cadre des grandes réformes entreprises par l'équipe dirigeante de l'Université de Lomé durant ces trois dernières années.

Selon cet arrêté, l'encadrement d'une réunion ou d'une manifestation sur le campus universitaire de Lomé ne peut empêcher la possibilité d'intervention des forces de sécurité nationales à la demande du président. Tout dérapage ou acte répréhensible commis lors d'une réunion ou manifestation expose les organisateurs à des sanctions et ou à des mesures disciplinaires, sans préjudice des autres poursuites judiciaires qui peuvent être engagées.

Daniel A.

Braquage à l'Université de Lomé / 5 millions de FCFA emportés :

Les motos bientôt interdites d'accès au Campus ?

La liste des braquages s'allonge de jour en jour au Togo. Outre, les marchés, les micro-finances et les attaques en pleine circulation, les malfrats se sont signalés aussi le mardi dernier à l'Université de Lomé (UL). Après avoir défié les mesures sécuritaires étatiques et universitaires, trois malfrats à motos comme à l'accoutumé ont facilement réussi à arracher une bagatelle somme de cinq millions de FCFA à leur victime au sein de ladite université en pleine journée.

Des coups de feu ont retenti pendant que les activités académiques se déroulaient normalement. Selon les informations, la victime venait de retirer l'argent à l'Ecobank située dans l'enceinte de l'Université de Lomé et a garé sa voiture au niveau de la Direction de la Gestion du Domaine Universitaire (DGDU), située entre l'Ecole nationale des ingénieurs (ENSI) et la ferme agronomique de l'UL. C'est alors que 3 hommes armés se sont emparés de l'argent après avoir cassé les pare-brises de la voiture dont ils ont crevé les pneus. Ils ont ensuite tiré des coups de feu en l'air pour dissuader une éventuelle riposte, ce qui leur a permis de prendre la poudre d'escampette. Quelques minutes plus tard, les éléments du Corps de police de l'Université de Lomé (COPUL) appelé au secours sont arrivés sur les lieux, mais ne pouvaient plus rien faire, les malfrats ayant disparu dans la nature avec leur butin.

Au regard des faits, l'on se demande comment les trois braqueurs ont pu entrer et sortir du campus sans être inquiétés alors que l'UL est clôturée et sécurisée à chaque entrée par trois à quatre policiers universitaires. Que dire aussi de la victime qui choisit de garer sa voiture avec un sac contenant une telle somme dans un lieu public où le risque est connu de tous ?

Vue de l'entrée principale de l'Université de Lomé

Les autorités en charge de la sécurité ont certes le devoir de garantir la sécurité de tous les citoyens mais la réussite de cette mission passe aussi par la vigilance de la population. La lutte contre ce phénomène d'insécurité qui commence par toucher le milieu universitaire nécessite un renforcement des mesures sécuritaires à tous les niveaux. Dans le cadre de ces mesures et au regard du mode opératoire des malfrats, l'on se demande si le président de l'Université de Lomé, le Prof. Kokoroko ne sera pas obligé d'interdire l'entrée des motos au campus comme c'est le cas au grand marché de Lomé ?

Daniel A.

FAIT DIVERS

LES DÉMÊLÉS D'UN PASTEUR VÉREUX

Nul ne dementira l'impact positif de l'action de l'église sur les fidèles et partant sur la vie de la nation. Cependant des manquements sont observés ça et là.

Si jadis c'était les Européens qui ont utilisé la religion pour coloniser l'Afrique et piller ses ressources, aujourd'hui c'est nos propres concitoyens qui ont pris la relève. Leurs services sont malheureusement contestés comme c'est le cas dans la commune de Matete, une localité de la ville de Kinshasa en RDC.

En effet, c'est une plainte d'un féticheur à l'encontre d'un pasteur véreux qui défraie la chronique.

Le sieur Bernard Adzrorgenu, féticheur de son état, a saisi la police de la localité pour exiger du pasteur Mathieu Mutombo, patron d'une église évangélique, à lui verser la dette qu'il lui doit.

Le féticheur qui se sent abusé, prétend avoir rendu des services au pasteur en le dotant de pouvoir et en donnant des chances à l'église d'augmenter l'effectif des fidèles.

Il s'est aussi plaint en ces termes : « Après tout ce que j'ai fait pour toi, tu as été incapable de me payer» alors que les fidèles dont l'effectif continue de croitre apportent régulièrement leurs précieux soutiens, surtout financiers à l'église. Tu es vraiment''.

Ce qui est plus horrible, c'est le fait que le plaignant ait débarqué dans l'église en plein culte, en compagnie des policiers, pour prendre de force la sono, l'autel et des chaises appartenant à l'église.

Très surpris d'apprendre que le pasteur fréquentait ceux qu'il combattait dans ses prédications, certains des fidèles en auraient profité pour s'en prendre physiquement à lui. Ses habits seraient partis en lambeaux.
C'est vraiment triste.

B.TALOM

chronique 525.md.pmd 4 03/07/2019, 11:15

55e session ordinaire de la CEDEAO à Abuja :

Faure Gnassingbé et ses pairs adoptent le nom « eco » pour la future monnaie unique régionale prévue pour 2020

Ils étaient tous là, ou presque. Seuls les présidents sénégalais Macky Sall et capverdien Jorge Carlos de Almeida Fonseca, n'avaient pas fait le déplacement, le samedi 29 juin 2019, à Abuja, pour la 55e session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté Economique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le chef de l'Etat togolais qui a pris part active aux travaux, a été accueilli à son arrivée par des officiels nigérians sous les ovations d'une forte communauté togolaise qui a également fait le déplacement de l'aéroport de la capitale politique nigériane pour lui témoigner sa gratitude pour sa politique de paix, de développement et d'intégration régionale. Cette rencontre régionale était portée essentiellement sur des sujets économiques, sécuritaires et sociopolitiques.

Photo de famille des chefs de l'Etat à la fin du Sommet

Si cette session a vu la passation du témoin entre le nigérian Muhammadu Buhari et le nigérien Mahamadou Issoufou pour la présidence de la CEDEAO pour l'année à venir, c'est surtout le projet d'union monétaire ouest-africaine qui a retenu l'attention. Et sur ce point, les chefs d'État ont entériné l'essentiel des conclusions de la réunion des ministres et gouverneurs des banques centrales des 17 et 18 juin à Abidjan Elle a «adopté le régime de change flexible assorti d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation et le système fédéral pour la Banque centrale communautaire », ainsi que le terme «eco» pour le nom de la future monnaie. Elle a noté « la dégradation de la convergence macroéconomique», exhortant «les Etats membres à redoubler d'efforts pour améliorer leurs performances, compte tenu de la proximité de l'échéance fixée pour la création de la monnaie unique ».

Les chefs d'Etat ont « réaffirmé l'approche graduée pour la création de la monnaie unique en privilégiant le démarrage avec les Etats membres qui respectent les critères de convergence». Toujours selon le texte, le symbole de la monnaie unique sera présenté aux chefs d'Etat et de gouvernement, au cours de la prochaine session de la CEDEAO prévue au Niger. Les pays ont jusqu'au 29 octobre pour transmettre à la Commission de la CEDEAO leurs programmes pluriannuels de convergence pour la période 2020-2024. La monnaie unique de la CEDEAO, faut-il rappeler, remplacera le franc CFA et sept autres devises nationales. Pour rappel, l'idée de cette monnaie unique a émergé au début des années 2000. Les 15 pays d'Afrique de l'ouest se sont alors accordés sur un projet prévoyant la création en deux phases d'une monnaie unique. Dans la première phase, les pays qui disposent de leurs propres monnaies (Gambie, Ghana, Guinée, Nigeria et Sierra Leone) devaient lancer une monnaie unique appelée « l'eco », puis dans une deuxième phase les 8 pays membres de l'UEMOA qui ont en commun le franc CFA (Franc de la Communauté financière en Afrique) devraient se greffer, de sorte à ce qu'en 2020, tous les pays membres de la CEDEAO utilisent une même et seule monnaie. Ce projet a tardé, cependant, à prendre forme, alors que le continent est en plein débat sur l'avenir du franc CFA. Rappelons que l'utilisation de franc CFA continue de susciter des débats et des soulèvements dans beaucoup de pays de la CEDEAO à l'instar du Togo. Mieux vaut tard que jamais, quelque soit la longueur de la nuit, le jour vient. Vivement que ce projet de création de la monnaie unique décidée par les chefs d'Etat puisse prendre corps dans les délais prévus par la conférence.

Daniel A.

Municipales 2019: après le vote

Les Togolais dans l'attente des résultats

Suite de la page 3

de participation provisoire est estimé à 50,5%». Il remercie les responsables de partis politiques, les candidats, les électeurs et tous les acteurs pour «*leur maturité politique et leurs diverses contributions pour le succès de ce scrutin*» qui s'est déroulé «*dans le calme, la sérénité et la paix*». Le scrutin, a-t-il relevé, « *s'est bien déroulé dans l'ensemble, hormis quelques soucis techniques relevés dans certains centres de vote* ».

M. Tchambakou Ayassor a rassuré que « *des mesures seront prises avec le concours du gouvernement, pour corriger ces insuffisances* ».

Contrairement aux législatives du 20 décembre 20218 qui ont été boycottées par l'ex coalition des 14 partis de l'opposition (C-14), les municipales du dimanche dernier ont connu une participation record des partis de l'opposition, à l'exception du Parti National Panafricain, dont le leader Tikpi Atchadam vit en exil et exige la libération des militants de son parti, dont trois responsables, écroués depuis mi-avril suite à des manifestations non autorisées contre le pouvoir le 13 avril.

Réagissant au scrutin du dimanche dernier, L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), de l'ex-Chef de File de l'opposition, Jean-Pierre Fabre, a regretté un «cafouillage et l'impréparation» des élections, ce qui aurait amené deux bureaux de vote à annoncer un report du scrutin.

Quant au porte-parole de ce parti dont la liste de candidature a été invalidée, Eric Dupuy, il a fustigé 'un «bourrage d'urnes à Baguida-Centre, avant le début du vote», tout en précisant qu'avec « la détermination des populations, les bulletins ont finalement été brûlés».

Des organisations de la société civile telles que -l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), la Concertation de la société civile au Togo (CNSC-Togo) et la Commission épiscopale nationale justice et paix (CEJP)- compte tenu de leur coloration politique avérée et certains critères d'appréciations, n'ont pu observer le scrutin, faute d'accréditations.

Dans une fébrilité non feinte, les Togolais attendent les résultats pour connaitre de la nouvelle configuration devant consacrer la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Togo.

Ricardo

1er Forum Togo-UE

Les projets retenus et leur domaine d'action

La 1ère édition du forum Togo-Union Européenne a comblé les attentes des organisateurs. Selon le ministre du commerce KodjoAdédzé, l'objectif fixé au départ était 400 participants avec une centaine de projets bancables et 20 pays de l'espace UE ciblés. Mais à l'ouverture, 1250 participants été dénombrés et 1000 ont pris part aux travaux. Sur 100 projets bancables attendus, 400 ont été déposés dont 141 retenus. Au lieu des 20 pays de l'UE, ciblés, 28 ont répondu à l'appel de Lomé. Les travaux du forum ont été couverts par 60 organes de presse dont 20 étrangers. Ce qui fait dire aux organisateurs, que pour un coup d'essai, le premier forum économique Togo-UE a été un coup de maître. Retour sur les projets retenus et leur secteur d'activités.

A en croire le Comité d'organisation, les projets ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets. Ils se classent dans douze (12) secteurs d'activités éligibles et répondent aux critères pour la recherche de financements européens. A savoir, 8 dans la catégorie « agriculture-agropoles et filières porteuses », 18 dans le secteur « agriculture et agroalimentaire » et 15 dans la catégorie « agropoles/filières porteuses ».

Pour ce qui est du secteur de l'énergie, 6 projets été ont présentés aux investisseurs européens et 6 autres dans le secteur des industries manufacturières.

Un (1) projet a été soumis dans le secteur des Transports/ Logistiques et quatre (4) autres dans le domaine de la formation.

Dans la perspective du forum, a été organisé à l'intention des porteurs de projets retenus, un atelier de formation en vue d'un renforcement des capacités dans l'optique de les outiller afin de pouvoir défendre efficacement leurs projets lors des rencontres B2B prévues pour se tenir dans le cadre de ce forum. D'après le comité d'organisation, le nombre de projets «bancables» initialement prévus pour être retenus était de 100. Finalement 97 ont été sélectionnés pour être présentés à ce forum organisé dans le cadre de la recherche de financements du Plan national de développement (PND 2018-2022).

L'assistance lors du Forum Togo-UE

Au total 141 projets bancables ont été finalement retenus pour 852 milliards de F.CFA (1,3 milliard d'euros), pendant les deux jours de travaux tenus à Lomé.

Pour ce qui est des projets n'ayant pas été retenus, le ministre a révélé que sur instruction du chef de l'Etat, le gouvernement est tenu de les revoir tous et pour cause : ils pourront également aider au développement du pays. Concernant le suivi des acquis du forum, le ministre du commerce a indiqué que des dispositions sont prises au niveau du Togo et de l'UE afin que les acquis de la rencontre puissent être concrétisés

Une consultation avec la partie européenne est prévue « très bientôt » pour plancher sur les premières conclusions de ce forum avec pour objectif de déboucher sur un plan d'accompagnement sur la période 2021-2025.

Ricardo

chronique 525.md.pmd 5 03/07/2019, 11:15

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie
COMMISSARIAT GENERAL
_____
Commissariat des Douanes et
Droits Indirects
_____
N° _____/2019/OTR/CG/CDDI

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES (COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/ EXPORTATEURS)

_____

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que, dans le souci d'assurer un allégement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.
La dépréciation de ces marchandises sous douane en souffrance (Port, MAD, entrepôt, …) est subordonnée à une demande préalable dans les conditions ci- après :

I- CAS DES VEHICULES
? Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux magasins et aires de dédouanement est comprise entre le 1er Janvier 2019 et le 31 juillet 2019 ;
- Un taux de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 ;
- Un taux de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 ;
- Un taux de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2017.

II- CAS DES AUTRES MARCHANDISES
En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.
Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III- CAS DES EPAVES ET AVARIES
La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.
La présente mesure prend effet à compter de **sa date de signature et prend fin le 31 juillet 2019**. Toute personne ayant bénéficié de la présente dépréciation doit liquider et payer l'intégralité des droits et taxes **au plus tard le 31 juillet 2019.**
Passé ce délai, la dépréciation accordée sera automatiquement annulée.
Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.
Fait à Lomé, le ……

Le Commissaire Général p.i
Philippe Kokou B. TCHODIE

La 3ème édition de la semaine nationale du Cinéma au Togo:

Le gouvernement met l'accent sur la formation des cinéastes

Le Cinéma togolais est à l'honneur du 1er au 6 juillet 2019, à Lomé. Cet événement initié par le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs autour du thème « Investir dans la formation », s'inscrit dans le cadre de la troisième édition de la semaine nationale du cinéma togolais. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, Kosssivi Egbetonyo en présence de plusieurs cinéastes togolais et ceux d'ailleurs.

En mettant l'accent pour cette troisième édition sur la formation, le gouvernement togolais veut avant tout permettre aux acteurs du septième art du Togo de partager et d'échanger leurs expériences avec leurs collègues venus d'autres horizons. Il s'agit aussi d'accompagner les cinéastes togolais et de créer une opportunité pour eux.

M. EGBETONYO Kossivi, ministre de la Culture

Cette édition sera marquée par quatre ateliers pour amener les jeunes cinéastes à se renforcer et à cerner les différents métiers du cinéma. Il s'agit d'un atelier en actorat, qui consistera à renforcer les jeunes en action, un atelier en direction de photos qui portera sur comment prendre des vues au cours des tournages. Le troisième concerne la scénarisation avec la participation des scénaristes de la sous-région, avec pour but d'amener les jeunes à mieux écrire leurs histoires. Le quatrième atelier sera axé sur la réalisation pour permettre aux jeunes amateurs de se former. Il est aussi prévu trois conférences sur le 7ème art et des projections de films à Lomé dans six quartiers et dans les chefs-lieux des régions. Cette édition connaitra la participation des cinéastes du Sénégal et de la France.

Pour le directeur national de la cinématographie, Koutom Essohanam, la volonté du gouvernement togolais est de faire la promotion du cinéma. Il a invité toute la population à se joindre aux cinéastes pour célébrer le cinéma togolais. Pour lui, cette semaine leur permettra de réaliser leurs propres films, parce qu'il y a beaucoup de films qui restent dans le tiroir par manque d'occasions. Parlant du thème, le directeur Koutom affirme que sans la formation, on ne peut rien faire parce que tout part de là. « Si on n'est pas formé on ne peut rien faire, c'est pourquoi nous disons que former d'abord et ensuite réaliser », a-t-il souligné. « La production et la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles constituent l'un des secteurs les plus dynamiques de la croissance mondiale du fait d'une augmentation constante de la consommation des ménages, comme l'atteste la tendance à l'augmentation des dépenses audiovisuelles des ménages au sein des huit États membres de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA). Dans une approche transversale, le poids économique de la filière cinéma apparaît nettement plus important que ce que laissent entrevoir les statistiques », a indiqué le ministre de la Culture du Tourisme et des Loisirs. A en croire le ministre Kossivi Egbetonyo, « la culture constitue la pierre angulaire d'un développement harmonieux, c'est pourquoi le gouvernement s'emploie à traduire cela dans les faits. Le gouvernement souhaite que les entreprises culturelles soient plus compétitives, créatrices de richesses et d'emplois décents », a-t-il sit.

Daniel A.

La première édition de l'exposition économique et commerciale Chine-Afrique :

Le Togo vend ses potentialités

Le Togo a pris activement part à la première édition de l'Exposition économique et commerciale Chine-Afrique tenue du 27 au 29 juin dernier à Changsha, capitale de la Province de Hunan. Cette rencontre placée sous le thème «Coopération gagnant-gagnant pour un partenariat économique plus étroit entre la Chine et l'Afrique » s'inscrit dans la droite ligne de la concrétisation des mesures importantes annoncées par le Président Xi Jinping lors du Sommet du Forum sur les Conservation entre l'Afrique et la Chine (FOCAC) en septembre 2018.

La délégation togolaise

La délégation togolaise était composée du Secrétaire Général de la Présidence de la République, Patrick Têvi-Benissan, du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), Germain Meba ; du Directeur général du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF) Kueku-Banka Mawuena Johnson et du Chargé d'Affaires de l'Ambassade du Togo en Chine, Nesitang Abina. Cette forte représentation togolaise à ce premier rendez- vous économique et commercial Chine –Afrique conduite par Patrick Têvi-Benissan, a marqué son passage durant les trois jours par l'ouverture d'un stand de plus de 40.000 m² dénommé pavillons nationaux et des zones d'exposition p[illegible] les entreprises. Dans [illegible]and du Togo, ont été ex[illegible]s les produits « Made [illegible]go » des entreprises [illegible]s que Champiso, Choco[illegible]o et des objets d'art.

U[illegible]aubaine pour les membr[illegible]e la délégation du Tog[illegible]e vendre les richesse[illegible] les potentialités économiques et commerciales dont dispose notre pays. En outre, Cette activité a été également une bonne occasion pour la délégation togolaise de saisir les opportunités offertes pour renforcer les relations économiques et commerciales entre le Togo et la Chine.

Cet événement a été de surcroit, un rendez-vous au cours duquel des experts ont partagé leurs points de vue sur le renforcement des échanges bilatéraux à travers des conférences, séminaires, forums et salons sur les thèmes tels que l'agriculture, le commerce, l'investissement et la construction d'infrastructures.

Rappelons qu'à cette première édition étaient présents plus de 10.000 invités et négociants venant notamment de 53 pays africains et des organisations internationales, dont l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale du commerce.

Daniel A.

Des agents togolais chargés d'application de la loi, outillés sur la criminalité environnementale

Du 11 au 13 juin 2019 s'est tenue à Lomé, une session de formation, organisée par le Bureau Régional d'INTERPOL (BR/INTERPOL) pour l'Afrique de l'Ouest avec la collaboration du BCN-INTERPOL Lomé. L'ONG Eco Activists for Governance and Law Enforcement (EAGLE) dans son projet EAGLE-Togo, qui œuvre pour l'application de la loi faunique et floristique en luttant contre les crimes environnementaux et la corruption a pris une part active à cette session de formation en qualité d'expert invité.

Les 28 participants venus de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, des Douanes, des Agents du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) ont suivi des présentations interactives de différents modules issus du thème : « Formation nationale des agents d'application de loi du Togo sur les capacités policières d'INTERPOL à la lutte contre la criminalité environnementale »

Le Commissaire Divisionnaire BALATE Mikidjiébé, Directeur Général Adjoint de la Police Nationale, en ouvrant les travaux, a indiqué que le Togo fait des efforts qui ont abouti au démantèlement de plusieurs réseaux criminels à Lomé comme à l'intérieur du pays (saisie en janvier 2014 de plus de 3 tonnes d'ivoires au Port Autonome de Lomé).

Le représentant du BR/INTERPOL à Abidjan, l'Officier Régional Spécialisé Sere IDRISSA, parlant de la menace actuelle de l'environnement, a souligné que le trafic d'espèces sauvages et des ressources naturelles a pris des proportions telles que des actions doivent

être impérativement entreprises, tant au niveau des Etats que par la communauté internationale toute entière afin de faire échec à cette forme de criminalité dont les conséquences sont suffisamment destructrices de l'écosystème, de la faune et de la flore.

Au cours de cette session de formation, plusieurs modules ont été développés, notamment les succès stories des opérations de lutte contre la criminalité faunique au Togo, présenté par EAGLE-Togo, a permis de montrer l'ampleur de la criminalité faunique au Togo et la nécessité actuelle d'une franche collaboration entre Forces de l'ordre et de sécurité, Eaux et Forêts, Douanes, Justice et ONGs pour combattre ce fléau qui aujourd'hui est visiblement favorisé par la faible répression et la corruption.

En effet, il ressort de cet atelier que courant la période 2013-2014 plus de 4,59 tonnes d'ivoires ont été saisies au Togo par les autorités togolaises, représentant plus d'un millier d'éléphants d'Afrique tués. Aussi, en avril 2017, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) ont, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et EAGLE-Togo arrêté trois trafiquants en possession de 782 peaux de pythons royaux contenues dans trois grandes valises.

De toutes les présentations faites des modules, le constat est clair : La criminalité environnementale explose et génère un trafic de plus en plus juteux privant les pays en développement de milliards de dollars de revenus. La réaction internationale se met en place mais le problème reste entier et les Etats peines à prendre des mesures communes.

A la fin de la formation, des recommandations ont été faites à l'endroit des autorités politiques et judiciaires afin qu'elles priorisent la problématique de la corruption, introduisent la thématique de la criminalité environnementale dans les programmes de formation dans les écoles de Police, de Gendarmerie, de Douanes et des Eaux et Forêts et aussi adopter dans les délais les meilleurs les lois fauniques plus sévères en référence à la résolution 63/314 des Nations Unies du 30 juillet 2015 sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages qui demande de classer les infractions contre les espèces sauvages au rang de crimes.

A la cérémonie de clôture, l'Officier Régional Spécialisé a réitéré la disponibilité d'INTERPOL à accompagner le Togo dans ses efforts à mener une lutte sans merci contre le crime environnemental.

(EAGLE-Togo)

chronique 525.md.pmd 7 03/07/2019, 11:15

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

CENI - TOGO

ELECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

FÉLICITER LE VAINQUEUR C'EST UN ACTE DE GRANDEUR !

NON A DES CONTESTATIONS VIOLENTES !

#ElectionsTg2019

TOGOLAIS VIENS, BÂTISSONS LA CITÉ

SAFER

Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de réduire le temps d'arrêt au péage

Ceci est un message de la SAFER

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier SAFER

Route Nationale N° 1 (Agoè Cacaveli)
Lomé–Togo BP: 8646
Tél.:(+228) 22 51 88 55